

<https://www.afpen.fr/Communique-de-l-AFPEN-du-16-mars.html>



# Communiqué de l'AFPEN du 16 mars 2017

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 16 mars 2017

---

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de  
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

---

### Communiqué de l'AFPEN du 16 mars 2017

L'AFPEN communique à ses adhérents sur les premières propositions élaborées par les services de la DGRH concernant l'écriture des différents arrêtés qui doivent être présentés en Conseil Technique Ministériel le 22 mars prochain.

En effet, contrairement aux fiches métier du GT14\* actées par le ministère, la version du futur arrêté sur les obligations réglementaires de service, proposée aux syndicats, ne tient pas entièrement compte de ces accords.

L'AFPEN vient d'être reçue mercredi 15 mars au ministère et a participé à la réunion du groupe des neuf organisations de psychologues (ACOP-F, AEPU, AFPEN, FFPP, SFP, SE-UNSA, SNES-FSU, SNP, SNUIPP-FSU).

Pour le groupe des neuf, ces premières propositions, bien qu'elles puissent se référer aux lois générales de la fonction publique, ne sont pas acceptables. Les négociations se poursuivent donc selon les modalités habituelles du dialogue social. La volonté des organisations de psychologues est d'élaborer des solutions pour que cette reconnaissance professionnelle s'inscrive vers une évolution statutaire favorable.

L'AFPEN, dans le respect des actions de chacun, a proposé son analyse sur ces négociations en cours.

L'AFPEN, fidèle à ses principes et à ses engagements, a pesé de tout son poids auprès du chef de cabinet de la ministre et de l'IGEN en charge de l'accompagnement de ce nouveau corps pour que les textes définitifs soient en cohérence avec les négociations du GT14.

Le cadre donné à ce nouveau statut doit permettre aux psychologues de l'Education nationale d'exercer les missions qui leur sont confiées, dans des conditions satisfaisantes pour tous.

L'AFPEN maintient sa vigilance afin que la création de ce corps reste pour l'ensemble des psychologues et notamment ceux du premier degré un acquis historique et indéniable.

Pour le conseil d'administration,  
Laurent Chazelas  
Président de l'AFPEN

\* [sur le site de l'AFPEN CLIQUER ICI](#)